

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-ILPIZE

Nombre de conseillers :

Afférents au C.M. : 11

Qui ont pris part

A la délibération : 10+1

1 pouvoir

Séance du 31 octobre 2008

L'an deux mil huit, et le trente et un octobre, à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean FOSTIER, Maire.

Présents : BOUCHE Jean-Louis - CHICOUTEL Gilles DEFAY Martine - FOSTIER Jean- HAZEBAERT Anne - HENO Pierre - PORTAL Gérard - ROLLAND Alain - ROSSITER Ginny - SERVANT Jean-François.

Excusé : Joseph OLIVAIN qui a donné pouvoir à Pierre HENO

Secrétaire : Ginny ROSSITER

Associations

L'association ACCA demande une révision de loyer.

Comme pour les autres associations de la commune, il est proposé de ne pas demander de location, mais de demander que l'association paie leur consommation en électricité et en eau, après vérification des compteurs installés à cet effet.

Le conseil délibère et approuve cette solution : 10 voix pour, 1 abstention (J L Bouche)

M le Maire propose d'établir un bail pour l'association

Certifié conforme.

Le Maire